

**PROJET : EUROP AID/131087/contrat no 301-144-**

**INTITULE DU PROJET : pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des mères célibataires au Maghreb 2013-2015 Sante sud**

**ACTIVITE R2-A1: soutenir l'accès des mères célibataires à des formations Professionnelles**

**ETAPE 1 : élaboration d'un mapping**

### **REFLEXIONS SUR LA DEMARCHE :**

Parmi les résultats attendus dans le cadre de ce projet, notamment ceux relatifs à la création d'un comité multisectoriel et à la mise en place d'un dispositif adapté aux besoins des mères célibataires, il est utile de souligner que si le premier semble pertinent et nécessaire pour une action concertée au profit des MC, le second par contre gagnerait à être reconsidéré dans son approche.

L'argumentaire présenté pour cela, s'articule autour du fait que la politique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnel inclus dans sa démarche ainsi que ses programmes une place privilégiée pour la femme en tant qu'élément agissant dans la société au même titre que les hommes ; le dénominateur commun pour les deux étant l'abandon du cursus scolaire académique pour des raisons aussi diverses que variées.

C'est pourquoi il nous semble que les affres (exclusion, condamnation morale, vulnérabilité et rejet social) très souvent avancées pour définir et décrire la situation de la MC en Algérie ne doivent pas être invoquées ou considérées comme argument facilitant l'accès dans le processus d'insertion offert par la formation professionnelle ; mais au contraire s'inscrire dans le dispositif mis en place avec l'apport des intervenants dans le processus d'intégration dans la vie active.

Notons que l'organigramme du ministère compte une structure dénommée « **Sous-direction de la formation catégories particulières** » qui n'inclus pas la MC dans son programme de prise en charge.

Sont identifiées comme catégories particulières :

- Les handicapés médicalement reconnus
- Les jeunes en danger moral, reconnus par décision du juge ou une attestation du responsable d'un centre d'accueil, ou d'un service de la protection sociale :

Aussi, le processus d'insertion à travers une formation qualifiante doit être envisagé par les différents intervenants (association et accompagnateurs) comme une démarche qui consisterait à informer la MC sur les structures destinées à la recevoir dans le cadre d'une formation et l'assister dans les choix (orientation sur les spécialités)

### **PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC**

- Pour mettre en exergue l'accessibilité du dispositif national de formation professionnelle à la MC, il est utile de souligner à titre illustratif que établissements de la formation professionnelle accueilleront lors de la rentrée 2015, 25.301 nouvelles stagiaires dans le cadre de la formation destinée à la femme au foyer, ainsi que 1.041 nouveaux stagiaires en milieu rural et plus de 2.500 nouveaux stagiaires dans les établissements privés de la formation.
- A cet effet, le ministère a mobilisé pour la rentrée 2015 tous les moyens nécessaires pour l'accueil de près de 600.000 stagiaires (anciens et nouveaux) repartis sur les différents modes de

formation disponibles au niveau de plus de 1.200 établissements de formation, qui seront renforcés prochainement par 36 nouveaux établissements.

Par ailleurs, **86** spécialités ont été créées par le ministère au profit des stagiaires dont le niveau est inférieur à la **4ème année moyenne** relatives notamment aux métiers de l'artisanat ,outre l'introduction de spécialités liées aux industries du textile au niveau des entreprises économiques activant dans ce domaine.

Concernant les stagiaires aux besoins spécifiques (handicapés), 2.285 nouveaux stagiaires se sont inscrits au niveau des centres régionaux destinés à cette catégorie et situés à Alger, Relizane, Boumerdès et Laghouat

## **PRESENTATION DU RESEAU DE FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PRIVE :**

Les 1152 agréments délivrés au niveau du territoire national au jour de l'établissement du fichier soit juillet 2010, **seuls 584** sont actuellement en activité 557 ont été fermé pour diverses raisons (difficultés financière, absence de stagiaires, manque d'équipement, locaux non adéquat aux normes exigées, recrutement du directeur non conforme).

Ces centres privés offrent **48140** postes de travail à l'échelle nationale avec un effectif de stagiaire de **19979** dans plus de **60** spécialités enseignées dans **15** branches professionnelles : artisanat de service, artisanat traditionnel, banque assurance, bâtiment travaux public hydraulique, électricité électronique, habillement confection, hôtellerie tourisme, informatique, technique administrative et de gestion, audiovisuel, chimie, art graphiques...

## **PREALABLES METHODOLOGIQUES**

Afin de répondre de manière efficace à ce volet important (dans le processus d'insertion et d'intégration de la MC dans la vie active et partant dans la société : il est utile de déterminer les paramètres et indicateurs fiables nécessaires à l'élaboration d'un **MAPPING** pertinent et surtout fonctionnel pour la MC.

Un mapping fonctionnel est pertinent doit prendre en considération la vulnérabilité de la MC, son niveau d'instruction et sa situation matérielle afin de l'orienter vers des choix de formation susceptibles de l'autonomiser sur le plan financier et social.

Aussi notre mapping s'articulera autour des formations qui sont susceptibles de pourvoir la MC dans un délai relativement court , un savoir-faire permettant l'acquisition de ressources financières à même de l'aider dans son processus d'autonomisation.

**A ce titre on a retenu les indicateurs suivants dans l'élaboration de notre mapping.**

### **INDICATEURS :**

1. niveau scolaire de la MC
2. contraintes liées à la garde de l'enfant (disponibilité et mobilité de la MC)
3. contraintes liées au caractère onéreux de la formation (secteur privé)
4. contraintes relatives aux moyens à mettre en œuvre à l'issue de la formation (équipements, local, matières premières)
5. caractère onéreux de la formation (secteur privé)
6. contraintes liées aux exigences physiques de certaines formations (BTP-)

## **PRESENTATION DU MAPPING GENERAL :**

*Il s'agit d'une présentation sommaire du réseau national de la formation professionnelle incluant les grands agrégats tout en mettant en valeur l'importance du dispositif de l'enseignement et de la formation professionnelle en Algérie.*

- Structures
- Branches et spécialités

*La nomenclature des branches et spécialités de la formation professionnelle est structurée en modes de formation et couvre 22 branches et 422 spécialités (dont 54 nouvelles) édition 2012.*

## **EXPLOITATION DES DONNEES DU MAPPING :**

***L'exploitation des données relatives aux spécialités de formation proposées fait ressortir les éléments d'appréciation suivants :***

- *Il existe seulement 25 centres de formation exclusivement féminins sur les 1200 que compte le réseau national*
- *Seulement 19 wilayas sur 48 disposent de CFPAs féminins*
- *La nomenclature des formations a certes connue une amélioration notable en raison de l'ouverture à certains secteurs et ce grâce notamment au système de partenariat avec les opérateurs économiques mais la femme reste confinée aux formations basiques (couture, coiffure, cuisine, broderie etc)*

***Ce mapping avec ses annexes répond aux termes de la prestation de service qui consiste en :***

- *La mise à la disposition du dispositif de formation professionnel public et privé à travers le territoire national avec ses offres de formations répondant à la situation particulière de la MC ainsi que les critères d'admission pour toutes les filières.*
- 
- *S'agissant des difficultés administratives, ces dernières semblent absentes dans l'accès de la MC à une formation qualifiante (aucune pièce susceptible de constituer un obstacle à son admission n'est exigée)*
- 
- *La relation formation emploi semble délicate pour la MC dans la mesure où les opportunités d'emploi sont surtout envisageables dans le cadre du partenariat (formations diplômantes exigeant un niveau secondaire ou métiers pénibles (BTP-hydraulique-métallurgie). dans ce cadre les formations permettant une autonomie seraient particulièrement recommandées (travail à son compte).*

**PRESENTATION DU RESEAU DE FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC :**

<b>REPARTITION DES STRUCTURES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>								
<b>ET LE TAUX DE COUVERTURE PAR WILAYA</b>								
Code	dénomination	superficie	Nombre de communes	Nombre de daïras	population	Nombre de structures INSFP inclus	Taux de couverture En tructures FP	observatio ns
01	ADRAR	439700 m <sup>2</sup>	28	11	402.197	17	36%	
02	CHLEF	4795 km <sup>2</sup>	35	13	1.013.718	26	57%	
03	LAGHOUAT	25057km <sup>2</sup>	24	10	477.328	19	46%	
04	OUM BOUAGHI	6768 km <sup>2</sup>	29	12	644.364	26	31%	
05	BATNA	12192	61	21	1.128.030	27	25%	
06	BEJAIA	3268	52	19	915.835	31	40%	
07	BISKRA	20986	33	12	730.262	20	55%	
08	BECHAR	162200	21	12	274.866	18	29%	
09	BLIDA	1575	25	10	1.009.892	20	56%	
10	BOUIRA	4439	45	12	694.750	30	53%	
11	TAMANRASSET	556.185	10	07	198.691	12	50%	
12	TEBESSA	14.227	28	12	957.227	19	46%	
13	TLEMCCEN	9061	53	20	945.525	27	28%	
14	TIARET	20.673	42	14	842.060	25	31%	
15	TIZI-OUZOU	3568	67	21	1.119.646	47	42%	
16	ALGER	1190	57	13	2.947.461	77	79%	
17	DJELFA	66.415	36	12	1.223.223	17	25%	
18	JJEL	2577	28	11	634.412	19	54%	
19	SETIF	6504	60	20	1.496.150	31	35%	
20	SAIDA	6764	16	06	328.685	13	56%	
21	SKIKDA	4026	38	13	904.195	20	36%	
22	SIDI BEL ABBES	9096	52	15	603.369	20	29%	
23	ANNABA	1439	12	06	640.050	20	50%	
24	GUELMA	4101	34	10	482.261	14	29%	
25	CONSTANTINE	2187	12	06	913.112	22	100%	
26	MEDEA	8866	64	19	830.943	19	33%	
27	MOSTAGANEM	2175	32	10	746.947	16	31%	
28	MSILA	18.718	47	15	991.846	20	28%	
29	MASCARA	5941	47	16	780.959	18	28%	
30	OUARGLA	211.980	21	10	552.539	19	38%	
31	ORAN	2121	26	09	1.443.052	22	50%	
32	EL BAYADH	78.870	22	08	262.187	14	23%	
33	ILLIZI	285.000	06	03	54.490	07	100%	
34	B. B. ARRERIDJ	4415	34	10	634.396	19	32%	
35	BOUMERDES	1356	32	09	795.019	26	50%	
36	EL TARF	3339	24	07	411.783	17	50%	
37	TINDOUF	159.000	02	01	58.193	02	50%	
38	TISSEMSILT	3152	22	08	296.366	13	41%	
39	EL OUED	54.573	30	12	673.934	24	40%	
40	KHENCHELA	9811	21	08	384.268	20	48%	
41	SOUK AHRAS	4541	26	10	440.299	14	31%	
42	TIPASA	1605	28	10	617.661	16	61%	
43	MILA	9375	32	13	768.419	16	38%	
44	AIN DEFLA	4897	36	14	771.890	22	47%	
45	NAAMA	29.950	12	07	209.470	13	67%	
46	A.TEMOUCHENT	2379	28	08	368.713	13	36%	
47	GHARDAIA	86.105	13	09	375.988	27	69%	
48	RELIZANE	4870	38	13	733.060	22	29%	

## **ABREVIATIONS :**

### **ABREVIATIONS UTILISEES :**

*NIVEAU SCOLAIRE INFÉRIEUR A LA 4AM: Niveau scolaire inférieur à la 4ème année moyenne*

- *4AM : 4ème année moyenne et plus*
- *2AS : 2ème année secondaire*
- *3AS : 3ème année secondaire*

### **POUR L'OBTENTION DE L'UN DES DIPLOMES SUIVANTS :**

- *Certificat de formation professionnelle spécialisé (CFPS)*
- *Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)*
- *Certificat de maîtrise professionnelle (CMP)*
- *Brevet de Technicien (BT)*
- *Brevet de Technicien Supérieur (BTS)*
- *Brevet professionnel (BP)*
- *Certificat de maîtrise des techniques comptables (CMTC)*
- *Certificat d'économie et de droit (CED)*
- *Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)*
- 

### **TYPES ET MODES DE FORMATION**

- *Formation Résidentielle : FR*
- *Formation par Apprentissage : FA*
- *Formation Passerelle : FP*
- *Milieu Rural : MR*
- *Cours du Soir : CS*
- *Formation à Distance : FD*
- *Formation Des Catégories particulières : FCP*
- *Formation qualifiante initiale : FQI*
- *Femme au foyer : FF*

## **LA FORMATION DES CATEGORIES PARTICULIERES :**

*Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion sociale et d'égal accès à la formation de toutes les catégories sociales, le Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels a mis en place des programmes particuliers pour les populations à besoins spécifiques.*

*Cette politique s'inscrit en application du programme du Gouvernement qui réaffirme le principe de l'égalité de tous les êtres humains et insiste sur la dimension intersectorielle pour une lutte efficace et efficiente dans le but de promouvoir le bien-être social.*

*Cette volonté s'est concrétisée à travers la promulgation de la loi relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées (loi n°02-09 du 08 mai 2002) qui prévoit plusieurs dispositions relatives à la formation professionnelle, moyen privilégié d'insertion socioéconomique des populations concernées.*

*Identification De La population concernée :*

***Il est entendu par catégories particulières :***

***- Les handicapés médicalement reconnus :***

*\* Le handicapé moteur et physique (malformation, séquelles des accidents, myopathie, infirmité motrice d'origine cérébrale, poliomyélite, hémiplégie).*

*\* Le handicapé sensoriel (déficience auditive et visuelle)*

*\* Le malade chronique (asthme, hémophilie, diabète, épilepsie Cardiopathie, insuffisance rénale, rhumatisme articulaire.*

***- Les jeunes en danger moral, reconnus par décision du juge ou une attestation du responsable d'un centre d'accueil, ou d'un service de la protection sociale:***

*\* Les jeunes sous surveillance du juge et placé auprès des services d'orientation et d'éducation en milieu ouvert, âgés de 16 à 25 ans.*

*\* Les jeunes issus des établissements de rééducation et d'assistance du Ministère du Travail et de la protection sociale, âgés de 16 à 25 ans.*

***- La population en milieu carcéral :***

*\* Détenus mineurs et ceux âgés de moins de 25 ans.*

*\* Détenus adultes.*

L'action du Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels envers la population des handicapés n'a cessé de progresser. Près de 26.000 personnes handicapées ont été formés à ce jour (depuis 1981) et ce sont plus de 2000 personnes qui sont mis en formation annuellement.

### **Organisation de La Formation des Catégories particulières :**

*Orientation des personnes handicapées :*

*Les candidats handicapés sont orientés vers les spécialités et les modes de formation compatibles avec leurs handicaps.*

*Les personnes handicapées n'ayant pas le niveau scolaire requis pour l'accès à une formation professionnelle, bénéficient d'une préformation, puis d'une formation professionnelle adaptée conformément au dispositif mis en place.*

### **La Sous-direction de la formation catégories particulières, est chargée :**

- de définir le cadre organisationnel de formation et d'enseignement professionnels en direction des catégories particulières ;
- de participer à l'adaptation du cadre législatif et réglementaire en matière de formation et d'enseignement professionnels en direction des catégories particulières ;
- de mettre en œuvre, en relation avec les organes et les institutions concernés, les programmes de formation et d'enseignement professionnels des catégories particulières ;

*L'effectif global des catégories particulières au titre de l'année 2006 est de 8272 dont 1207 filles :*

<i>catégorie</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Dont filles</i>
<i>Handicapes physiques</i>	<i>1976</i>	<i>797</i>
<i>Jeunes en danger moral</i>	<i>455</i>	<i>123</i>
<i>Population en milieu carcéral</i>	<i>5841</i>	<i>287</i>

### **Bilan des actions réalisées dans le cadre du partenariat :**

*Le secteur a démarché les plus importants secteurs d'activité économique pour conclure avec eux des conventions de partenariat et mettre en place des espaces durables d'échange et de collaboration.*

*Globalement, depuis le démarrage du processus de partenariat, le secteur a atteint les chiffres suivants :*

- 95 conventions cadre ont été conclues.
- 4285 conventions spécifiques ont été conclues au niveau local.
- 247 317 travailleurs ont été mis en formation continue depuis l'année 2000 au juin 2009.

### **Année 2008 :**

*07 conventions cadre*

*520 conventions spécifiques.*

*31799 travailleurs mis en formation.*

### **Année 2009 (à juin 2009) :**

02 conventions cadre.

305 conventions spécifiques.

23170 travailleurs mis en formation.

*Le cursus d'enseignement professionnel est organisé en deux (2) cycles de deux années chacun et un cycle passerelle supérieur de 18 mois.*

- *Le premier cycle, ouvert aux élèves de 4ème AM admis au cycle post obligatoire, est sanctionné par le DEP1, conférant le niveau 3 de qualification.*
- *Le second cycle, ouvert aux candidats titulaires du DEP1, est sanctionné par le DEP2, conférant le niveau 4 de qualification.*

*Une passerelle supérieure DEP2-TS est ouverte aux candidats titulaires du DEP2, elle leur permet de préparer le diplôme de technicien supérieur, conférant le niveau 5 de qualification.*

## **EPILOGUE**

*Les filières proposées traduisent une perception sectaire de la femme dans le secteur de la formation professionnelle, en dépit du discours triomphaliste des concepteurs des programmes de formation.*

*Ces derniers restent d'une autre ère, la coiffure et la couture qui ne sont plus l'apanage des femmes restent immuables, faisant fi des changements qui affectent notre société.*

*Les tentatives initiées par les pouvoirs publics, notamment ceux en charge du secteur de la formation et ceux des secteurs pourvoyeurs d'activités (agriculture, tourisme et autres) ont mis en place des espaces et mécanismes à même d'effacer « **la frontière sociale** » qui est censée séparer le monde des travailleurs manuels, les ouvriers du monde des travailleurs non manuels, les employés.*

### **A ce titre il y a lieu de souligner :**

- *La création et l'installation depuis 2009 au niveau des établissements de formation de « **cellules d'orientation** » en faveur des femmes en général sur les différentes mesures relatives aux dispositifs de l'emploi.*

- *Mise en place de crédits sans intérêts pour concrétiser des projets agricoles au profit de la femme rurale.*

*A titre illustratif l'agence du micro crédit (ANGEM) affirme que 99% des femmes bénéficiaires de ce type de crédit ont remboursé le montant alloué après la réalisation de leur projet. C'est dire tout le sérieux qui caractérise les femmes quand celles-ci bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs conditions.*



*Il appartient en dernier ressort aux femmes et aux MC en particulier avec le soutien et l'assistance des circuits et mécanismes (publics et/ou associatifs) en charge de cette frange de la population, de s'inscrire dans le rythme des évolutions technologiques qui sont en train d'effacer la frontière qui séparait les « **métiers masculins** » et les « **métiers féminins** », la machine remplaçant le muscle et son contrôle étant affaire de réactions mentales qui ignorent le sexe.*

*On verra alors, nécessairement s'étendre **la zone des occupations mixtes** (structures et espaces d'échange) qui n'ont jamais été sollicités pour ce type de fonctionnement.*

*La nomenclature nationale des formations offre à la femme, un éventail riche et varié lui permettant de partager les mêmes bancs que les hommes, pour peu que cette dernière se libère de cette **condition de fatalité** qui affecte les femmes maghrébines en général.*